

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n° 73 - 2024 relative à la création du diplôme universitaire Gestion des Entreprises du Patrimoine Bâti 1 (GEPABA1)

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n°32-2024 de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 2 juillet 2024 relative à la création et la modification de formations,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du DU Gestion des Entreprises du Patrimoine Bâti 1 (GEPABA1).

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil d'administration

Pour le président et par délégation,


le 19/09/2024

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Dossier DU Gestion des Entreprises du Patrimoine Bâti 1 (GEPABA1)

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/09/2024

Document mis en ligne le : 20/09/2024